



DAVIDSON

www.davidson.fr

LIVRET

HANDICAP

-à destination des stagiaires de l'Organisme de Formation-

SOMMAIRE

| | |
|---|---|
| 1.INTRODUCTION | 2 |
| 2.LES RESSOURCES UTILES AU SEIN DE L'ORGANISME DE FORMATION..... | 3 |
| 3.LES ACTEURS DU HANDICAP | 3 |
| 4.CONNAITRE LES ACTEURS SPECIFIQUES AUX HANDICAPS DANS LE CHAMPS DE LE FORMATION.. | 4 |
| ↪ AGEFIPH : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées | 4 |
| ↪ RHF : Ressources Handicap Formation | 4 |
| ↪ DEFI METIER : structure qui œuvre pour l'emploi et la formation dans le monde du handicap | 5 |



1. INTRODUCTION

Ce livret sur le handicap a pour but de donner une visibilité aux stagiaires de formation sur l'existence des divers acteurs œuvrant dans le monde du handicap touchant de près ou de loin au domaine de la formation et ainsi leur permettre de trouver les ressources nécessaires et utiles pour leur donner satisfaction sur leur souhait de formation.

2. LES RESSOURCES UTILES AU SEIN DE L'ORGANISME DE FORMATION

Notre centre de formation basé au sein du siège social de **Davidson Consulting au 40 rue Fanfan la Tulipe, 92100 Boulogne Billancourt** ainsi que nos salles sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Notre personnel, équipe pédagogique, formateurs et assistantes, est formé à l'accueil des personnes en situation de handicap.

Sachez également qu'une référente handicap est à votre disposition pour toutes demandes ou renseignements complémentaires sur le sujet, n'hésitez pas à vous signaler à l'adresse suivante : maeliss.delacroix@davidson.fr

Notre référente handicap se tient à votre disposition pour étudier en amont de la formation la faisabilité de la formation au regard de la situation de handicap rencontré.

Dans les mesures d'adaptation possibles, sachez que nous avons la possibilité d'ouvrir nos formations en visio-conférence (FOAD) mais aussi d'adapter nos horaires et ou le mobilier disponible en salle, voire de mettre à disposition du mentorat ou du coaching au besoin.

3. LES ACTEURS DU HANDICAP

M.P.D.H. : Maison Départementale des Personnes Handicapées

Elle a huit missions principales :

1. Elle informe et accompagne les personnes handicapées et leur famille dès l'annonce du handicap et tout au long de son évolution.
2. Elle met en place et organise l'équipe pluridisciplinaire qui évalue les besoins de la personne sur la base du projet de vie et propose un plan personnalisé de compensation du handicap.
3. Elle assure l'organisation de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) et le suivi de la mise en œuvre de ses décisions, ainsi que la gestion du fonds départemental de compensation du handicap.
4. Elle reçoit toutes les demandes de droits ou prestations qui relèvent de la compétence de la commission des droits et de l'autonomie.
5. Elle organise une mission de conciliation par des personnes qualifiées.
6. Elle assure le suivi de la mise en œuvre des décisions prises.
7. Elle organise des actions de coordination avec les dispositifs sanitaires et médico-sociaux et désigne en son sein un référent pour l'insertion professionnelle.
8. Elle met en place un numéro téléphonique pour les appels d'urgence et une équipe de veille pour les soins infirmiers. Une équipe pluridisciplinaire est chargée de l'évaluation des besoins de compensation de la personne dans le cadre d'un dialogue avec elle et avec ses proches. Cette équipe peut être constituée de médecins, ergothérapeutes, psychologues, spécialistes du travail social, de l'accueil scolaire... Elle évalue les besoins de compensation de la personne handicapée sur la base de son projet de vie et de référentiels nationaux.

C.D.A.P.H : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

Elle prend les décisions relatives à l'ensemble des droits de la personne handicapée sur la base de l'évaluation réalisée par l'équipe pluridisciplinaire et du plan de compensation proposé. Elle associe étroitement les parents à la décision d'orientation de leur enfant et à toutes les étapes de la définition de son projet personnalisé de scolarisation. En cas de désaccord elle propose des procédures de conciliation. La loi accroît l'obligation pour le service public d'éducation d'assurer la continuité du parcours scolaire en fonction de l'évaluation régulière des besoins de chaque élève par une équipe pluridisciplinaire.

Médecine du travail : pour orienter et appuyer une demande de RQTH

ADAPT : L'ADAPT est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique. Elle accompagne la personne handicapée dans son combat ordinaire, celui de sa vie quotidienne pour que nous puissions « Vivre ensemble, égaux et différents » (projet associatif 2016-2022).

SOCIETE EQUILIBRE : ergonomes spécialisés dans l'équipement d'adaptation de poste.

CAP EMPLOI : agence d'emploi spécialisée sur les profils en situation du handicap.

4. CONNAITRE LES ACTEURS SPECIFIQUES AUX HANDICAPS DANS LE CHAMPS DE LE FORMATION

AGEFIPH : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées

Instituée par loi n° 87-517 du 10 juillet 1987, l'AGEFIPH est l'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées

Les prestations AGEFIPH ont pour but d'établir la compatibilité ou l'incompatibilité entre le handicap du candidat à une formation et la formation en mobilisant le Service de Prestation d'Appui Spécifique.

Les Prestations d'Appui Spécifique de l'Agefiph : un prestataire expert du handicap (visuel, auditif, moteur, mental, psychique et des troubles cognitifs) peut être mobilisé au moment de la construction du projet professionnel (d'insertion, de formation ou de maintien) de la personne, de son intégration en emploi ou en formation, mais également pour le suivi dans l'emploi et/ ou son maintien. Il apporte son expertise sur les potentialités et le degré d'autonomie de la personne handicapée ainsi que sur les modes et techniques de compensation à mettre en place et à développer

Pour plus d'informations : <https://www.agefiph.fr/aides-handicap/prestations-dappui-specifiques>

RHF : Ressources Handicap Formation

La Ressource handicap formation (RHF) est une démarche initiée par l'Agefiph en matière de compensation du handicap en formation. Ils coordonnent la mise en place de solutions afin de sécuriser l'entrée et le suivi de votre formation en prenant en compte vos besoins de compensation.

Pour plus d'informations :

- <https://www.crn-handicap.fr/accessibilite-de-la-formation>

- <https://www.defi-metiers.fr/breves/lancement-de-la-ressource-handicap-formation-rhf-en-ile-de->

france

↳ **DEFI METIER : structure qui œuvre pour l'emploi et la formation dans le monde du handicap**

Pour plus d'informations : <https://www.defi-metiers.fr/formations>